

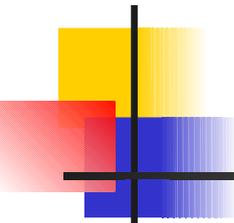
Logiciel libre

un bien commun à protéger et à développer

08 octobre 2010
Master I2L - Calais

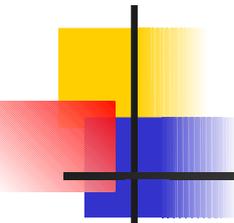
Frédéric Couchet - fcouchet @ april.org
délégué général
(April - <http://www.april.org>)

« Notre mission depuis 1996 : promouvoir et défendre le logiciel libre »



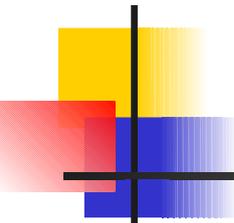
Qui suis-je ?

- Informaticien de formation (université Paris 8)
- Fondateur de l'April en 1996
- Informaticien spécialisé en logiciels libres dans différentes sociétés jusqu'en 2004
- Délégué général de l'April depuis mars 2005



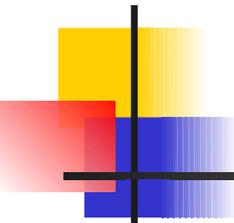
April

promouvoir et défendre
le logiciel libre



April - <http://april.org>

- Pionnière du logiciel libre en France (association créée en 1996), **+ 5 400 adhérents** (individus, entreprises, associations, collectivités, secteur éducatif), équipe de **3 permanents**, **4 000 heures de bénévolat**
- Objectifs
 - **Promouvoir le logiciel libre** dans toutes les sphères de la société
 - **Sensibiliser** le plus grand nombre aux **enjeux des standards ouverts et de l'interopérabilité**
 - **Obtenir des décisions** politiques, juridiques favorables au développement du logiciel libre
 - **Défendre les droits** des utilisateurs et des auteurs de logiciels libres
 - **Favoriser le partage de la connaissance**

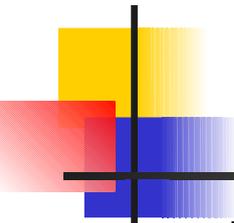


Le logiciel libre



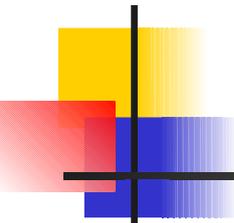
Tu as le droit
de redistribuer
cette recette à qui
tu veux et tu peux la
modifier puis la
redistribuer comme
il te plaît !





Logiciels libres

- Penser à la libre expression ou le libre-échange, pas à la boisson gratuite
- Quatre libertés fondamentales :
 - Liberté d'**utilisation** d'un programme
 - Liberté d'**étudier** le fonctionnement d'un programme
 - Liberté de **modifier** un programme
 - Liberté de **distribuer** un programme
- Ne pas confondre logiciel commercial, logiciel libre et logiciel propriétaire
- Définition retenue par la FSF (Fondation pour le Logiciel Libre), l'UNESCO, Wikipedia.org...

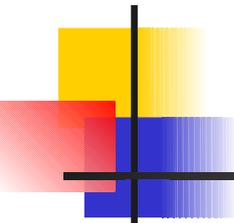


Logiciel propriétaire

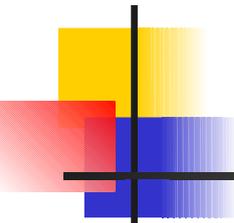
- Liberté d'utilisation d'un programme : oui mais sous conditions
- Liberté d'étudier le fonctionnement d'un programme : non
- Liberté de modification d'un programme : non
- Liberté de distribution d'un programme : non



Une philosophie bien connue

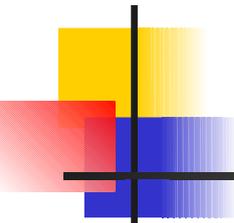


- Liberté, Égalité, Fraternité
 - Liberté: d'utiliser, de faire des copies, des améliorations, de les diffuser
 - Égalité : même droits pour tous
 - Fraternité : coopération de tous, pour construire quelque chose ensemble
- Le logiciel libre n'est pas qu'une question de technique ou de licence



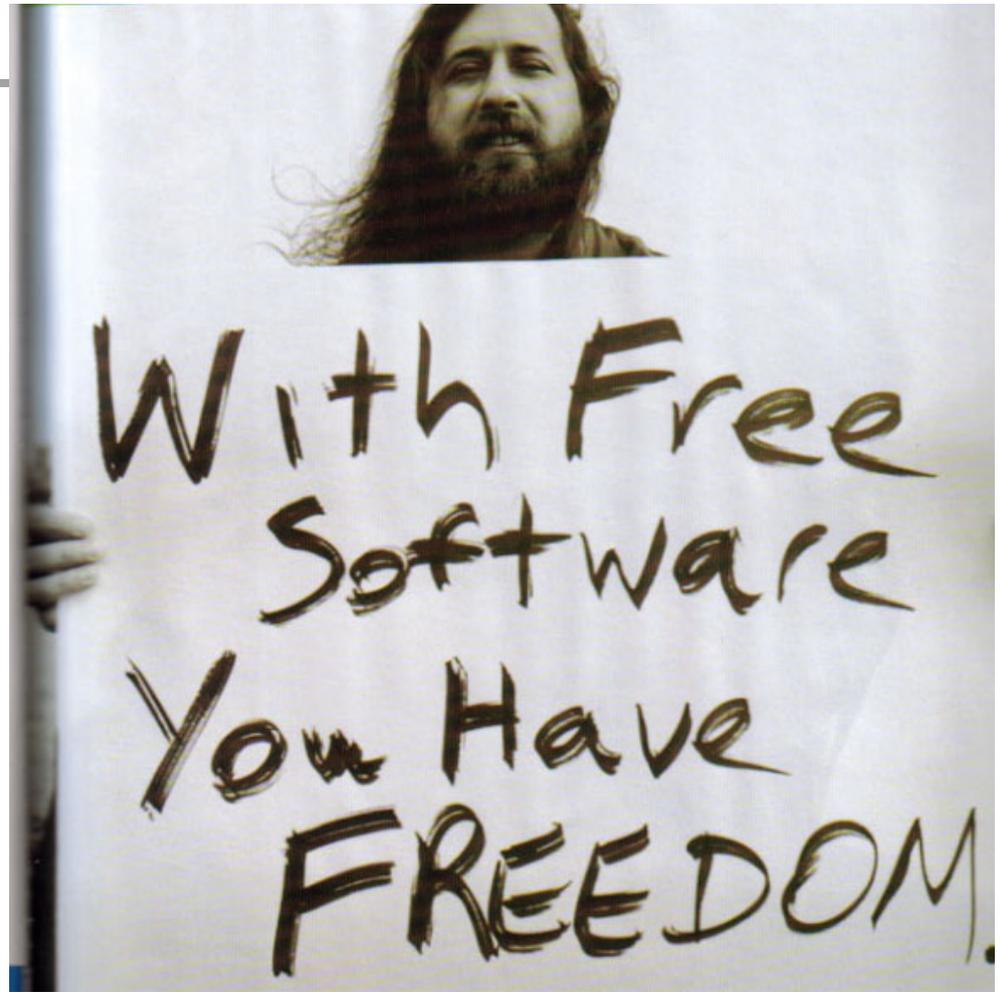
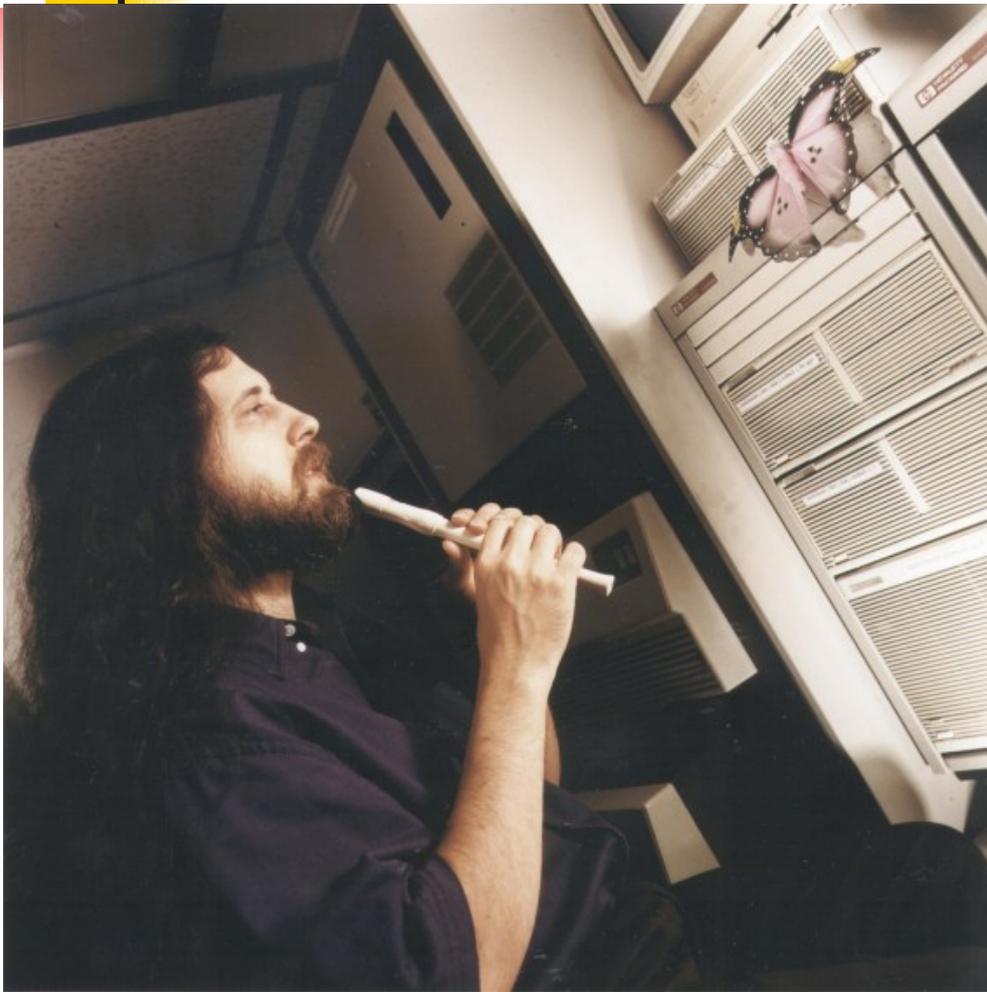
Evitons les abus de langage

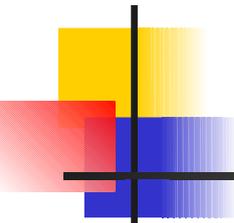
- libre != domaine public
- libre != gratuit, freeware (graticiel)
- libre != shareware (partagiciel)
- propriétaire != commercial
- libre != accès au code source
- libre != unix



Désignations utilisées

- Free Software
- Open Source Software (OSS)
- Libre Software
- Software Libero (italien), Software Livre (portugais), Freie Software (allemand)
- Free and Open Source Software (FOSS)
- Free, Libre and Open Source Software (FLOSS)
- Logiciel Libre





Au commencement...

From: RMS%MIT-OZ@mit-eddie
Newsgroups: net.unix-wizards,net.usoft
Subject: new UNIX implementation
Date: Tue, 27-Sep-83 12:35:59 EST
Organization: MIT AI Lab, Cambridge, MA

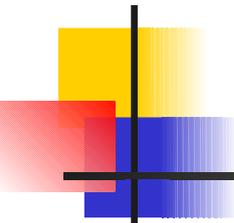
Free Unix!

Starting this Thanksgiving I am going to write a complete Unix-compatible software system called GNU (for Gnu's Not Unix), and give it away free to everyone who can use it. Contributions of time, money, programs and equipment are greatly needed.

...

Who Am I?

I am Richard Stallman, inventor of the original much-imitated EMACS editor, now at the Artificial Intelligence Lab at MIT.

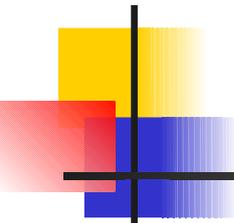


formalisation du logiciel libre

Le « logiciel libre » a de fait toujours existé :

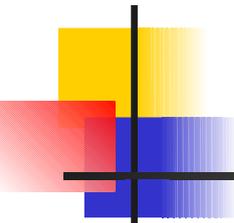
- pratiques des hackers/développeurs
- modèle de la recherche scientifique

« Formalisation » dans les années 80



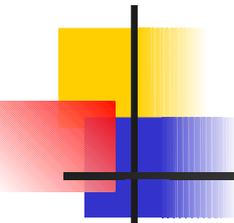
La formalisation du logiciel libre

- Richard Stallman formalise le logiciel libre :
 - 1984 - Projet GNU : volonté de créer un système d'exploitation entièrement libre
 - 1985 – Création de la Free Software Foundation (Fondation pour le Logiciel Libre), organisation à but non lucratif :
 - Pour diffuser et financer les projets logiciel libre
 - Pour sécuriser le logiciel libre à tous niveaux
- Rédaction de la GNU General Public License (GNU GPL) avec des juristes



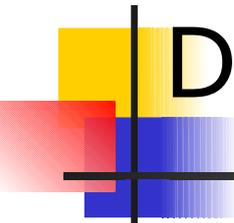
Logiciel libre

- Idées reçues fin des années 90
 - fait par des « hobbyistes/amateurs »
 - pour les « experts/geeks »
 - Le logiciel libre ne peut pas produire du « logiciel professionnel »
 - on ne peut pas vivre en faisant du logiciel libre
- L'expansion du logiciel libre depuis 1998
- Le plan de développement de l'économie numérique « France Numérique 2012 » constate le potentiel du logiciel libre



L'expansion depuis 1998

- Développement de couches basses (projet GNU, noyau Linux, projets BSD)
- Environnements de bureau, logiciels grand public, développement de logiciels métiers
- Les « craintes » sur le logiciel libre sont levées
- Les outils sont disponibles pour tous usages
- Un marché en pleine expansion
- un outil de politique publique
- La question du logiciel libre est devenue une question naturelle pour les DSI...
- Des acteurs industriels font le choix technique et/ou stratégique du logiciel libre et certains souhaitent aller plus loin
- Logiciels libres et monde éducatif



Des logiciels libres pour tous usages

- Systèmes d'exploitation : GNU/Linux, *BSD ...
- Bureautique : OpenOffice.org, Abiword ...
- Logiciel de traitement d'images, création : Gimp, Inkscape ...
- Butineur : Firefox, Konqueror ...
- Courriels : Thunderbird, Evolution ...
- Lecteur multimédia : VLC ...
- Création de sites web: Spip, Drupal ...
- Messagerie instantanée : Pidgin...

Les ordinateurs, Internet et le Web, c'est avant tout l'échange et le partage. Mais quelque chose coince au niveau des logiciels... Impossible, en général, de lire leur contenu ou de les modifier, et interdiction de les partager. Heureusement, une autre philosophie existe: celle du logiciel libre.

Feuilleton informatique: résumé des épisodes précédents

L'épisode d'avant-hier...

Dans les années 1960, ce sont les débuts de l'informatique. Les chercheurs, seuls à utiliser les ordinateurs, créent des logiciels et se les échangent. Tous peuvent alors les utiliser, les étudier en détails, les améliorer, puis les remettre à la disposition des autres.

L'épisode d'hier...

Dans les années 1980, de plus en plus de personnes achètent des ordinateurs. Des logiciels développés par des grandes sociétés en rendent l'utilisation beaucoup plus simple. Mais ces logiciels «propriétaires» sont vendus par des éditeurs qui refusent d'en donner la composition. C'est comme si on nous servait un plat cuisiné, sans en donner la recette ni les ingrédients. Résultat: impossible de rectifier en cas de bogue... ni d'améliorer la «recette» pour l'adapter au mieux à nos besoins.

L'épisode d'aujourd'hui...

Des développeurs proposent des logiciels libres. Ils sont souvent gratuits, ou moins chers que les autres. Mais surtout, on peut étudier leur fonctionnement. À nous de les copier, de les perfectionner si on a une idée, avant de les remettre en circulation. C'est le partage. Et dans le monde numérique, donner c'est «s'enrichir»! Car on ne perd rien, et on profite à son tour des améliorations produites par les autres...

Mais, c'est pas mon logiciel Tirefox 2.9.8 !!!

En effet je l'ai modifié, c'est Tirefox 2.9.9 maintenant, mais l'interface est bizarre...

Oui, hier soir je lui ai refait un look plus fashion... C'est le Tirefox 3.0!

Sont-ils fiables?
Oui, les logiciels libres tournent très bien. Ils sont moins vulnérables aux virus et aux failles de sécurité. Puisqu'on peut étudier leur fonctionnement, corriger des bogues est plus facile. Dès qu'un problème survient, les développeurs de la communauté du logiciel libre planchent pour le régler.

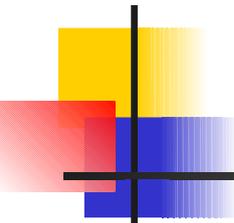
N'oubliez pas!
On n'a pas le droit de copier un logiciel «propriétaire» (excepté la copie de sauvegarde). Après l'achat, on ne peut l'installer que sur un seul ordinateur. Pas question de lire les millions de lignes de code qui composent son programme, et encore moins de les modifier.
On a le droit d'utiliser comme on veut un logiciel libre: pour le copier, étudier son contenu, l'adapter à ses besoins, ajouter des fonctions, remédier aux bogues, puis faire profiter la communauté de cette nouvelle version.

Le droit de choisir!
Chacun a le droit de choisir entre un logiciel «propriétaire», édité par Microsoft ou Symantec entre autres, et un logiciel libre. Mais actuellement, la plupart des ordinateurs sont vendus avec un système d'exploitation et des logiciels propriétaires de grands éditeurs. On ne peut pas acheter la machine sans eux! Et du coup, par facilité, on s'en contente.

Où les trouver?
Rendez-vous sur www.framasoft.net, l'un des annuaires les plus complets de logiciels libres compatibles avec les PC. Fiches, forums, explications, on vous prend par la main pour débiter avec Firefox (un navigateur internet), OpenOffice (tableur, traitement de texte...), Gaim (une messagerie instantanée), etc. Et si vous voulez aussi carrément installer un système d'exploitation libre, le plus connu et le plus fiable est GNU/Linux. On peut aussi acheter des CD de logiciels libres dans certains grands magasins.

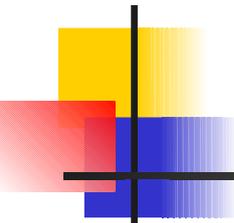


Merci à Frédéric Couchet de l'April (Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre <http://www.april.org>)



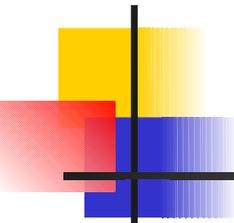
Un outil de politique publique

- Le Logiciel Libre est de plus en plus perçu par les pouvoirs publics et les décideurs comme :
 - un outil de souveraineté et de politique industrielle
 - un moyen de maîtrise des finances publiques
 - un facteur de développement durable.
- Développement de l'administration électronique avec du logiciel libre
- Utilisation croissante par les pays en voie de développement
- Migration des députés français



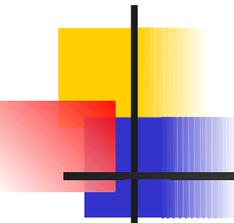
Distributions GNU/Linux

- Linux ne désigne qu'une partie d'un système complet : le noyau (kernel)
- Linux + GNU + X.org + -> système d'exploitation complet
- Pour pouvoir travailler il faut une distribution :
 - des logiciels
 - un programme d'installation initiale
 - un système d'installation/maintenance de logiciels
- Distributions GNU/Linux : Debian, Red Hat, Ubuntu, Mandriva
- Distributions BSD
- Logiciels libres pour systèmes propriétaires (logiciels individuels ou CD de logiciels)



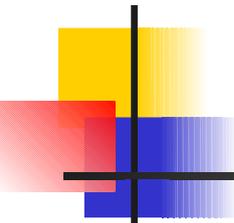
Qualités du logiciel libre

- Qualités éthiques :
 - Liberté, égalité, fraternité
 - Transparence
 - Entraide, diffusion et partage de la connaissance
 - Des outils disponibles pour tous
 - Personne ne vous retire votre liberté
 - Permettent aux pays en développement de se développer mieux
 - Défense des diversités culturelles et linguistiques
 - Développement basé sur un besoin et non un marché



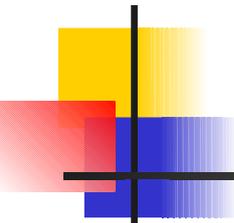
Qualités du logiciel libre

- Qualités techniques
 - Pérennité des solutions : maîtrise du code source et de son évolution
 - Sureté : code examiné à la loupe, bogues rapidement identifiés (non cachés) et corrigés, condition nécessaire à la sécurité
 - Souplesse : adaptation à des besoins particuliers (en interne ou par des tiers)
 - Maîtrise et conservation de ses données (standards ouverts)



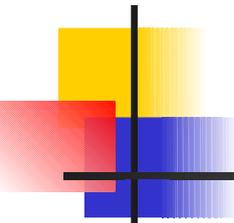
Qualités du logiciel libre

- Qualités techniques :
 - Faible coût, bénéficiant du travail déjà fait
 - Multi-plateforme, portabilité :
 - Noyau Linux : nombreuses plateformes
 - *BSD
 - Environnement GNU : existe sur la majorité des systèmes
 - Pas limité au monde « unix » (apache, perl, gnu...)



Qualités du logiciel libre

- Indépendance
 - Des gouvernements
 - Des entreprises
 - Des groupes politiques
 - Etc
 - Évaluation par les pairs, sur des critères techniques
 - Logiciel mieux contrôlé (peu ou pas de contraintes marketing)



Spécificités

- Emulation très forte entre équipes
- Compétition « ouverte », aucun secret de fabrication
 - Seules les meilleures solutions sont conservées (sorte de sélection naturelle)
 - Coopération, transparence
- Plaisir lié au travail avec du logiciel libre
- Nouvel état d'esprit : l'utilisateur veut, ou tout du moins peut apprendre
- On ne réinvente pas la roue à chaque fois => efficacité

01

INFORMATIQUE

N° 1001 - 17 NOVEMBRE 2006 01net.com

TECHNOLOGIES

Java : Sun
ose la licence
GPL P.16



ENQUÊTE

Xen, une
menace bien
réelle pour
VMware P.40

DOSSIER

DÉVELOPPEURS

L'influence de
l'open source sur
les métiers P.44



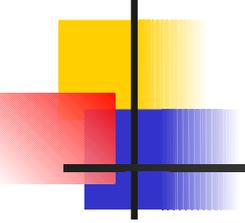
SPÉCIAL LIBRE

UN MODÈLE APPROUVÉ

L'Association de promotion et de recherche en informatique libre (April) fête ses dix ans (voir notre *Événement* page 6). L'occasion, pour «01», de consacrer toutes ses rubriques à ce phénomène open source dont l'attrait ne cesse de grandir.

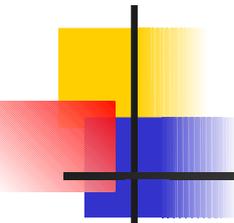


01net.com, 11 rue de la République, 92000 Nanterre



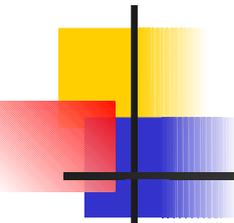
En entreprise

- Fortes compétences chez les jeunes ingénieurs, «culture libre» à leur entrée dans la société
- de plus en plus d'applicatifs disponibles à la fois sur les serveurs et sur le poste de travail
- SSII spécialisées (généralement appelées SS2L) et traditionnelles offrant des prestations, du support et des assurances
- Substrat économique



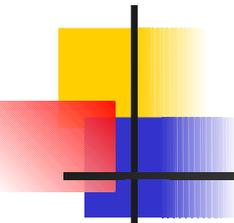
Substrat économique

- Prestataires : économie de services, substitution à l'éditeur/intégrateur
- Vendeur de boîtes : vente et surtout économie de services
- Club d'utilisateurs...
- *Pourquoi faire du logiciel non libre ?*
 - vendre du logiciel
 - interdire à des concurrents de l'utiliser
 - on ne pense pas à la diffusion en libre



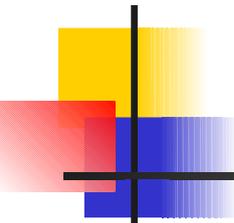
Logiciel propriétaire

- Création de valeur déterminée essentiellement par la qualité des développements de l'éditeur
- R&D en interne
- Captation de valeur par la vente de licence (redevance) principalement et éventuels services associés
- Les clients ne participent que très peu à la création de valeur du logiciel (clients captifs, passifs)
- « Calendrier unique » de l'éditeur



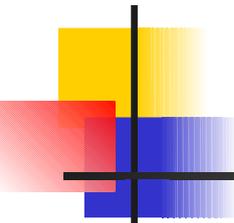
Logiciel Libre

- La valeur du logiciel s'accroît avec sa diffusion et son adoption (externalité de réseau, rétroaction...)
- Modèle coopératif, rôle catalyseur d'Internet
 - « Distribuez tôt, mettez à jour souvent »
 - « De l'importance d'avoir des utilisateurs »
- Création de valeur déterminée par la qualité des développements de l'éditeur/concepteur mais aussi par les utilisateurs et clients (actifs)
- R&D en interne et externe
- Captation de valeur autrement que par la vente de licences, mais sur la création de valeur ajoutée
- Non appropriation de la valeur par un acteur unique



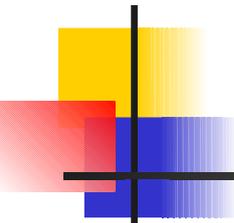
Professionnels

- Développement d'une économie locale dynamique dite de « coopération »
 - Mutualisation des coûts de recherche et développement
 - Concurrence sur les services autour de briques génériques
- « Ticket d'entrée » faible : le logiciel libre abaisse les barrières technologique et économique à l'entrée pour les acteurs du marché
- Difficulté de vivre que de la vente d'un produit
- Rémunération sur le support, formation, intégration, conseil, spécialisation de briques...



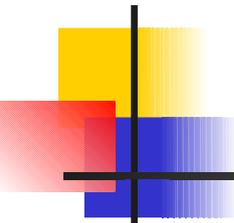
« Clients »

- Rééquilibrage de forces entre le client et le fournisseur de produit/services
- Les utilisateurs sont séduits :
 - Qualité de l'offre logiciel libre
 - Indépendance
 - Maîtrise des coûts de développement et maintenance
 - Pas de coût de licences à la copie
 - Personnalisation des solutions aux besoins
 - Choix des partenaires sur la valeur ajoutée qu'ils produisent
 - Pas de calendrier unique de l'éditeur
 - Contribution à la création de valeur



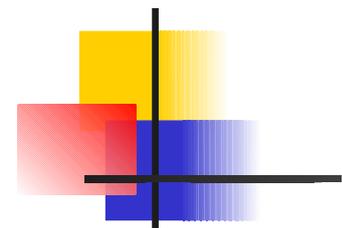
Diffuser en logiciel libre

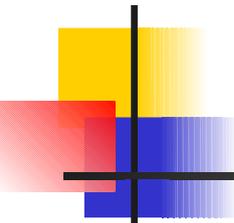
- Logiciel libre, propriétaire, privé
- Très peu de code destiné à être vendu
- Immense majorité des développeurs payés pour écrire du code
- Un logiciel sans bug n'existe pas
- La « valeur » du logiciel augmente avec sa diffusion en libre
- Diffuser du logiciel libre : altruisme ou égoïsme ?
- Coûts de développement déjà dépensés
- la publication en logiciel libre rend le programme résistant au temps (perte développeurs originaux, évolution)



L'entreprise ACME

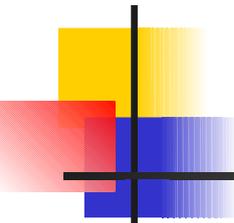
- L'entreprise ACME diffuse du logiciel libre ?
- ACME ne vend pas de logiciel
- La valeur ajoutée de ACME est ...
- ACME développe des logiciels de type infrastructure, communication...
- ACME a besoin d'outils stables, fiables et pérennes
- Pour un développeur, plus son logiciel est utilisé, modifié, amélioré plus il est content
- Finalement, qu'est-ce qui retient ACME ?





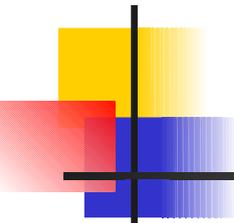
« Celui qui reçoit une idée de moi reçoit un savoir sans diminuer le mien ; tout comme celui qui allume sa bougie à la mienne reçoit la lumière sans me plonger dans la pénombre »

attribué à Thomas Jefferson



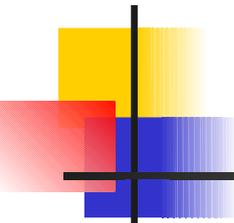
Les licences de logiciel libre

- Droit d'auteur
 - Les programmes d'ordinateurs sont régis par le droit d'auteur, le droit d'auteur accord un monopole, le droit d'interdire
 - Le droit d'auteur garantit qu'on ne peut :
 - Copier un programme pour le donner ou le vendre, (essayer de) le modifier, l'utiliser en dehors des clauses stipulées par sa licence
 - Le droit d'auteur n'interdit en revanche pas d'écrire un nouveau programme :
 - Aux fonctionnalités similaires, compatible au niveau des formats de communication et de données, intéropérable avec le programme original



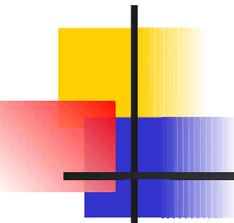
Les licences de logiciel libre

- Les licences d'utilisation déterminent les droits et devoirs des utilisateurs :
 - « Licence propriétaire » : réservation du programme
 - « Licence libre » : organisation de la diffusion du programme
- Les licences de logiciels libres garantissent les quatre libertés du logiciel et pour certaines garantissent la persistance ou hérédité des quatre libertés



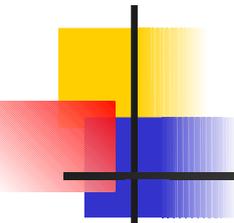
Les licences de logiciel libre

- Licences de type copyleft (« gauche d'auteur ») : obligation de diffuser les version modifiées sous les mêmes termes
- Licences sans copyleft : on peut apporter des clauses restrictives
- Conséquences variables en fonction de la licence
- Hérité/persistance avec les licences copyleft (GPL)
- Intégration des licences sans copyleft (BSD like)
- De nombreuses licences exotiques (lisez avant d'adopter)
- GNU GPL : « *création d'un pot commun auquel chacun peut ajouter mais rien retirer* » (professeur Eben Moglen)
- Evolution de certaines licences



Free Software / Open Source Software

- Open Source Initiative (www.opensource.org)
- Aspects marketing principalement
- Open Source Definition
- Marque déposée
- Dérives « faux open source »
- Pas de défense de la marque

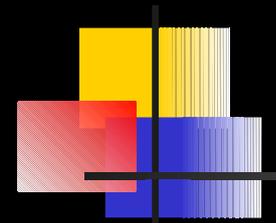


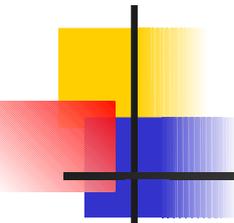
Une question humaine

Pourquoi existe-il des personnes qui font des logiciels libres ?

La réponse la plus simple et sans doute la plus juste est fournie par Eben Moglen, le co-auteur de la GPL avec Stallman. Pour Moglen, c'est

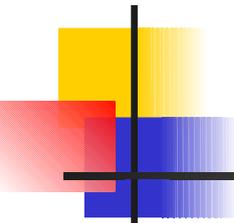
« juste une question humaine. Semblable à la raison pour laquelle Figaro chante, pour laquelle Mozart a écrit pour lui la musique qu'il chante, et pour laquelle nous construisons tous de nouveaux mots : parce que nous pouvons. L'Homo ludens rencontre l'Homo faber. La condition sociale de l'interconnexion globale que nous appelons l'Internet rend possible la créativité pour chacun d'entre nous dans des voies nouvelles, et que nous n'apercevions même pas en rêve. À moins que nous n'autorisions la "propriété" à interférer. »





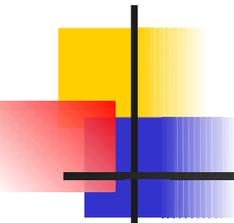
Effets de réseau

- Internet et les logiciels libres
- Architecture logicielle d'Internet : les logiciels libres et les standards ouverts :
 - Apache ...
 - Exim, sendmail ...
 - Sympa, mailman ...
 - PHP, Perl, python, ruby ...
 - Bind ...
 - INN ...
 - GNU/Linux, *BSD ...



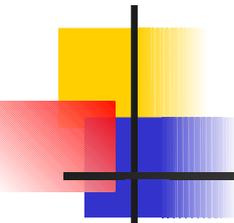
Effets de réseau

- Internet la structure qui connecte :
 - au départ, diffusion difficile des logiciels libres
 - diffusion et développement en réseau – nombreux contributeurs, auto-organisation
 - loi des grands nombres : quelqu'un, quelque part, sait ou s'intéresse ... et souvent beaucoup de gens
 - coûts marginaux nuls : duplication, distribution
 - coopération rendue possible à grande échelle
 - tout le monde est connecté à tous sans intermédiaire
 - contrat social entre développeurs / utilisateurs
 - création du libre fondée sur l'utilité sociale
 - la création collaborative de ressources « libres » semble être un phénomène naturel sur Internet



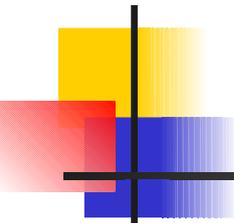
Structures des communautés

- Communautés de développeurs
 - centres d'intérêts
 - contrôle qualité
 - dispersion géographique
- Communautés advocacy/politique
 - découpage géographique
 - historique glorieux
 - explosion récente
- Communautés d'utilisateurs
 - partout
 - diverses motivations
- Interactions entre les communautés



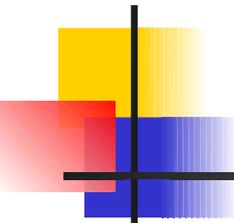
Communautés - développeurs

- Projets de développements :
 - Projet GNU (<http://www.gnu.org>)
 - Debian (<http://www.debian.org>)
 - Apache (<http://www.apache.org>)
 - OpenOffice.org (<http://www.openoffice.org>)
 - ...
- Utilisation d'outils de développements (CVS/SVN, mailing liste, BTS...)
- Utilisation de forges (Savannah.gnu.org, gna.org, sourceforge.org)
- Référencement sur freshmeat.net
- Quelques projets regroupant des centaines (voir milliers) de contributeurs et très nombreux projets regroupant quelques contributeurs (voir un seul développeur)



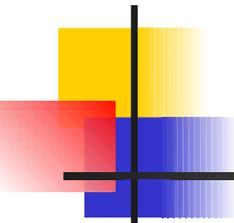
Un exemple : Debian

- Un projet atypique :
 - une distribution (plus d'une dizaine d'architectures, qualité reconnue)
 - uniquement des bénévoles
 - constitution, contrat social
 - processus d'appartenance strict



Communautés d'activistes

- Free Software Foundation (www.fsf.org)
- Eurolinux / FFII (www.ffii.org)
- Open Source Initiative (www.opensource.org)
- Communauté extrêmement active en France
- Des victoires : rejet de la directive brevets logiciels, amendements à la loi DADVSI, migration des postes des députés français vers le logiciel libre...
- Des combats : OOXML/ODF/ISO...



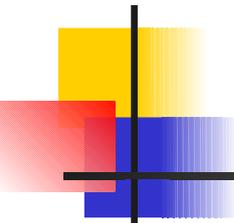
Le logiciel libre se développe

mais

le logiciel libre est menacé

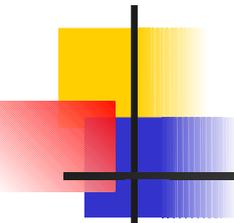
500 BLACK BOX 724-746-5500
500 BLACK BOX 724-746-5500





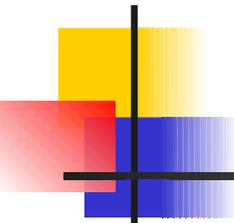
Microsoft

- « Halloween Documents » en 1998 - Microsoft analyse le logiciel libre et les moyens de contenir son développement
- Le FUD (« peur, incertitude et doute ») ou les guerres de propagande
- « Brevets logiciels »
- Procès SCO
- Formats de documents fermés
- ...



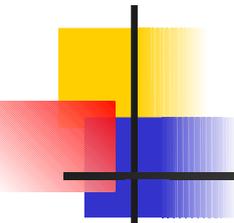
Une autre convergence

- Convergence entre éditeurs de logiciels propriétaires et majors de l'édition et des médias
- Principe de base : « *celui qui a développé ou rassemblé l'information devrait avoir le contrôle total de la façon dont vous l'utilisez* »
- Remise en cause des libertés individuelles, du libre choix, du respect à l'usage privé et à la vie privée
- DRM (contrôle de l'usage numérique), «informatique de confiance» ou déloyale, «bios tatoués», vente liée, brevets logiciels...



Libertés numériques

- Les pratiques de la vie basculent sur l'ordinateur
- La liberté informatique n'est pas plus importante que les libertés fondamentales, mais on a besoin de la liberté informatique pour maintenir les autres libertés
- Vous achetez un livre papier, vous disposez de libertés fondamentales :
 - vous pouvez le lire comme bon vous semble
 - vous pouvez le lire avec les lunettes de votre choix
 - « on » ne peut pas contrôler ces usages
- Vous achetez un DVD ou de la musique en ligne :
 - « on » vous impose de visualiser certaines pages (publicité...)
 - « on » vous impose le choix d'un lecteur multimédia
 - contrôle d'usage : (DRM) et leur protection juridique



Libertés numériques (2)

- Informer, sensibiliser, mobiliser
 - les élus, les décideurs
 - les enseignants, les formateurs
 - les citoyens ...
- Reprendre le contrôle de l'évolution législative et politique



DRM



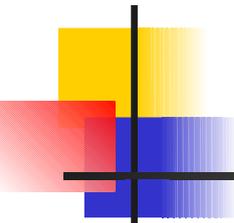
**"trusted"
computing**



**brevets
logiciels**

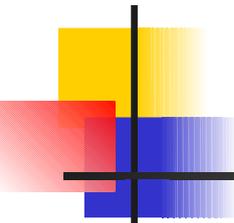


**vente
liée**



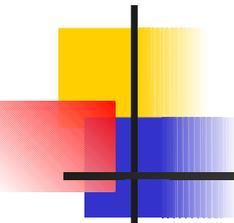
Juridique/politique

- Brevets logiciels
 - Restriction dans l'utilisation de fonctionnalités, formats, algorithmes
- Vente liée / racketiciel :
 - Principal frein pour le grand public
- Droit d'auteur :
 - Traité OMPI en 1996, DMCA en 1998, EUCD en 2001, DADVSI en 2006 (DRM), Création et Internet/HADOPI en 2009 (mouchards filtrants)
- ACTA



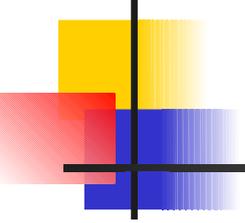
« Si les gens savaient qu'il y a un DRM, ce que c'est et comment il fonctionne, nous aurions déjà échoué »

Peter Lee, cadre chez Disney



DRM/DADVSI/HADOPI

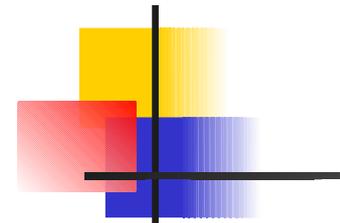
- DRM : « dispositifs de contrôle d'usage »
- Traité OMPI/DMCA/EUCD/DADVSI : protection juridique des DRM
- Loi DADVSI en 2006
 - insécurité juridique pour les citoyens et les développeurs
 - Recours de l'April devant le Conseil d'État
- Hadopi en 2009 :
 - Police privée, « preuve » bidon par l'adresse IP
 - Remise en cause de la présomption d'innocence, pas moyen de prouver sa bonne foi
 - Coupure d'accès internet
 - Mouchards filtrants



DRM next generation

- « Trusted computing »
- « Informatique de confiance » ou déloyale ?
- Contrôle à distance de votre ordinateur
- Chaque opération pourra exiger une permission explicite
- Nouvelles règles téléchargées automatiquement
- « Bios tatoué »

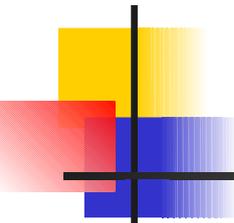
VOTRE CLÉ EST INVALIDE
POUR LA BERCEUSE N° 31
VEUILLEZ



**HALTE AU LOGICIEL FOU,
NOURRI AU BREVET LOGICIEL**



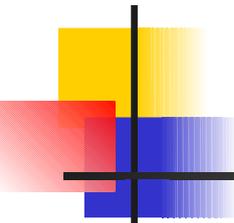
**SEUL LE LOGICIEL LIBRE GARANTIT
UNE TRAÇABILITÉ TOTALE DES SOURCES.**



Brevets logiciels

- « Protection » d'une idée et non plus de l'expression d'une idée
- Brevets sur des "inventions que l'on peut mettre en oeuvre à l'aide d'un ordinateur" (en fait des règles abstraites enrobées en jargon informatique)
- Introduction d'une brevetabilité illimitée de toutes les idées y compris les méthodes d'organisation du travail, de l'éducation... entravant la libre circulation des idées, défavorisant les PME/PMI, etc.
- En contradiction avec la lettre comme avec l'esprit de la loi en vigueur. Pratiques illégales de l'Office Européen des Brevets
- Diminution de l'innovation logicielle (conclusion études économiques)
- Arme de guerre économique contre les PME/PMI : « champ de mines »
- Directive européenne massivement rejetée en juillet 2005
- Mais ce n'est pas terminé





Vente liée - www.racketiciel.info

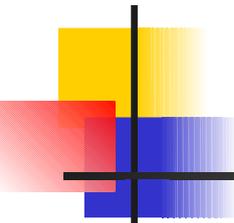
- La vente liée est le fait de se voir imposer, à l'achat d'un matériel informatique, une ou plusieurs licences logicielles
- Elle est interdite quand il n'est pas possible d'acheter le matériel et les licences logicielles séparément
- Pas de choix pour le consommateur
- Le problème d'affichage ne permet pas d'avoir les éléments de prix pour comparer
- Un frein très important pour l'adoption du logiciel libre par le grand public
- Pas de réactions réelles des institutions gouvernementales
- Des procès ont eu lieu pour obtenir des remboursements
- Émission « Service Public » de France Inter en février 2008 (avec l'April et l'UFC)
- Intervention de députés lors du projet de loi sur la consommation fin 2007. Luc Chatel nie le problème.

On veut
des ordinateurs
à poil !



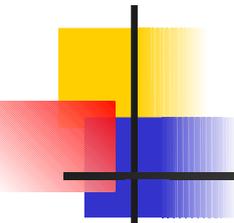
« Une grande partie des fabricants proposent des ordinateurs nus ou avec le système d'exploitation Linux »

Luc-Marie Chatel, secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme



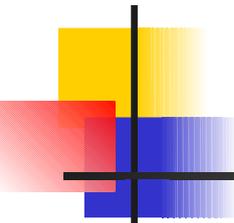
Aujourd'hui et demain

- Le logiciel libre est devenu un sujet de société et un enjeu stratégiques pour les entreprises et les institutions
- Le logiciel libre reste menacé, directement ou indirectement
- Contraintes techniques
- Convergence entre éditeurs de logiciels propriétaires et majors de l'édition et des médias
- Remise en cause des libertés individuelles, du libre choix, du respect à l'usage privé et à la vie privée
- DRM (contrôle de l'usage numérique), «informatique de confiance» ou déloyale, Tivo, «bios tatoués», vente liée, brevets logiciels...
- Prise de conscience de l'importance de défendre nos libertés
- Agir sur l'évolution des systèmes légaux et politiques



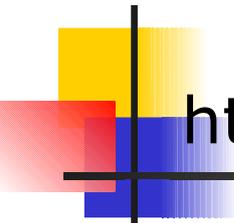
Agir

- Les responsables politiques ont besoin d'acteurs identifiés et pérennes et « représentatifs » (« combien de divisions ? »)
- **Nécessité d'avoir des personnes à temps plein** sachant travailler avec les bénévoles et les experts du réseau pour catalyser les énergies et être un noeud de communication
- Problématique : informer, influencer sur la décision finale, sur le texte, faire porter nos propositions au niveau politique, législatif, normatif...
- Actions orientées grand public et vigilance face aux menaces mais aussi aux opportunités
- Relais local aux actions nationales (politiques, presse, sensibilisation...) et vice-versa



Le rôle de l'April

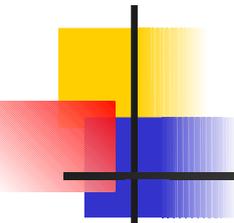
- Etablir une structure de promotion et de défense du logiciel libre avec des moyens à la hauteur des enjeux
- Représenter le plus possible la diversité du logiciel libre et ses acteurs
- Volonté de développer les moyens humains et financiers
 - 200 membres en 2004
 - plus de 5 000 aujourd'hui
 - **l'écoute de nos interlocuteurs a changé**
- 1er permanent en mars 2005. Aujourd'hui :
 - 1 délégué général
 - 1 chargée de mission « affaires publiques »
 - 1 assistante de direction
- Feuille de route 2009-2014 sur <http://www.april.org>



Rester informé

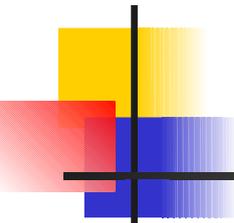
<http://www.april.org/association/rester-informe.html>

- Micro-blogging : Identi.ca
- Flux rss (actualités, évènements, communiqués de presse...)
- Salons sur irc et Jabber (avec passerelle)
- Lettre d'information interne (bi-mensuelle)
- Lettre d'information publique (mensuelle)
- Liste-infos (actu quotidienne par courriel)



« First they ignore you,
then they laugh at you,
then they fight you,
then you win. »

(attribuée à) **Gandhi**



Soutenez le logiciel libre

« L'APRIL joue en France un rôle fondamental et unique pour la promotion et la défense du logiciel libre et de ses différents acteurs. La liberté informatique est un enjeu de société et il est essentiel, aujourd'hui plus encore qu'avant, de soutenir celle-ci en rejoignant l'APRIL. J'encourage tous les citoyens épris de liberté informatique à adhérer dès maintenant à l'APRIL »,

Richard Stallman, Paris le 19 mai 2007.

**Soutenez le logiciel libre
en adhérant dès maintenant à l'April**

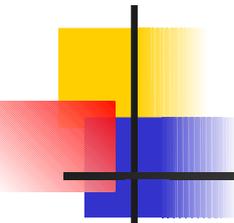
<http://www.april.org/>

Références

- FSF - <http://www.fsf.org>
- GNU - <http://www.gnu.org>
- APRIL - <http://www.april.org>
- Candidats.fr - <http://www.candidats.fr>
- EUCD.INFO - <http://www.eucd.info>
- Me contacter : fcouchet@april.org

Merci de votre attention. Questions ?





Réutilisation

Le présent document est Copyright (c) 2009 APRIL

Permission vous est donnée de copier, distribuer et/ou modifier ce document selon les termes de la Licence GNU Free Documentation License, Version 1.1 ou ultérieure publiée par la Free Software Foundation ; sans section inaltérable, sans texte de première page de couverture, et sans texte de dernière page de couverture. Le texte de la GNU Free Documentation Licence est disponible à l'URL suivante :

<http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>

Le document peut également être diffusé sous les termes de la licence Art Libre (<http://www.artlibre.org>).